

RÉPONSE – M 409 A – 23.06

Réponse du Conseil administratif à la motion M 409 - 19.04

déposée par Mesdames Monique MATTENBERGER et Marie-Rose MILANO, Messieurs Fabrice AMBERT, François AMBROSIO, Gilles-Olivier BRON, Xavier CHILLIER, Philippe JUD, Pablo MARIN, Johan MARTENS, Rui OLIVEIRA et Jean-Pierre TOMBOLA, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

POUR LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET NATUREL VERNIOLAN

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 9 avril 2019, votre Conseil acceptait la motion susmentionnée, qui invitait le Conseil administratif à :

- 1 recenser sur le territoire municipal les lieux, monuments historiques et sites naturels remarquables qui nécessiteraient une signalisation particulière ;
- 2 procéder à l'installation de panneaux illustrant et soulignant l'aspect remarquable des sites en question ainsi que, le cas échéant, l'origine de leur nom ;
- 3 communiquer à la population, à travers des publications sur le site internet de la Ville et dans le magazine ActuVernier, la pose de la signalétique susmentionnée.

Vous trouverez ci-après les réponses à ces trois invites :

- 1 En réponse à la motion M 409 – 19.04, une analyse de l'inventaire patrimonial de Vernier a été réalisée et finalisée en mars 2021, première étape nécessaire avant la mise en œuvre d'un projet de valorisation. Cet inventaire du patrimoine culturel de Vernier a pour but d'identifier, localiser et inventorier les objets faisant partie du patrimoine. Il représente une compilation qui réunit et visualise les sites intéressants utiles à la réalisation de projets de valorisation (visites, tours, plans, signalétique...). L'inventaire présente les images et fiches de recensement accessibles et permet de visualiser la qualité et la variété du bâti verniolan. Augmentée d'illustrations des œuvres artistiques et des sites remarquables, cette compilation est présentée par quartier et peut être augmentée et actualisée. Elle est actuellement sous la forme d'un document interne et pourra faire l'objet d'un travail pour la réalisation d'une publication. Cette première étape, qui a nécessité un travail conséquent, était nécessaire afin de pouvoir, dans un premier temps, identifier les sites qualifiés de remarquables et d'intérêt, et de définir de la forme la plus pertinente pour le développement d'un projet de valorisation.
- 2 Au regard du contexte particulier, notamment lié à la crise sanitaire et à la multiplication des projets d'importance à réaliser par le Service de la culture et de la communication, ce dernier a dû et doit prioriser d'autres prestations. Pour ces raisons, le projet de valorisation n'a à ce jour pas encore été mis en œuvre.
- 3 En réponse à cette dernière invite, le Service de la culture et de la communication informera la population sur le projet de valorisation retenu par le biais du Magazine ActuVernier, ainsi que les différents canaux de communication (nouveau site internet, réseaux sociaux, communiqué, etc.).

La motion M 409 – 19.04 est ainsi close.

Gian-Reto AGRAMUNT
Conseiller administratif

Vernier, le 20 juin 2023

